

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À GAZ MÉTRO**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

TABLE DES MATIÈRES

A.	L'ÉTABLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE POINTE.....	2
B.	LA PRÉVISION DE LA DEMANDE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2015- 2018.....	7
C.	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2015-2017 DE GAZ MÉTRO.....	9
D.	LES COÛTS ÉVITÉS.....	16
E.	LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP).....	17

A. L'ÉTABLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE POINTE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-1

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, Page 7, lignes 14 à 23, établissement de la demande de la journée de pointe pour Union Gas région Nord :

Union Gas dessert des clients dans deux régions géographiques différentes. La région Nord débute à l'est de la frontière du Manitoba, traverse la province de l'Ontario d'est en ouest en passant par Toronto et inclut la région de Cornwall. La région Sud est à l'est de Windsor dans le sud de l'Ontario. Cette région est moins étendue et est contiguë aux installations de stockage et de transmission de Union Gas et du carrefour de Dawn.

La méthode d'établissement de la demande de la journée de pointe est établie distinctement pour les régions Nord et Sud.

*La région Nord est composée de 6 zones d'approvisionnement. **Une demande de la journée de pointe est établie pour chacune de ces zones. La somme des demandes des 6 zones constitue la demande de la journée de pointe de la région Nord.***

Demande(s) :

- a) Est-ce que Gaz Métro est d'avis que la méthode mise de l'avant par Union Gas pour déterminer la demande de la journée de pointe surestime celle-ci puisque qu'elle suppose la coïncidence des journées de pointe de chacune des six zones d'approvisionnement ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Gaz Métro ne peut juger de la méthode d'évaluation des demandes de pointes par zone d'Union Gas car elle ne connaît pas leur structure d'approvisionnement et les contraintes qui y sont reliées.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-2

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 4, Page15, Tableau 6, degrés-jours hiver 2014.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les degrés-jours du tableau 6 sont sur la base 13°C. Sinon, veuillez indiquer pourquoi. Veuillez alors également spécifier sur quelle autre base ils sont établis et pourquoi.

Réponse :

Gaz Métro confirme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-3

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, Tableau 15, page 28 :

Budget 2014 - Régression globale D1-D3-D4

	Décembre	Janvier	Février	Mars
Demande normale projetée (10³m³)				
1 Clients continus D ₁ -D ₃ -D ₄	581 621	660 681	579 343	542 252
2 Autres	4 548	5 186	4 570	4 295
3 Client biogaz en réseau dédié	2 100	2 700	2 600	2 800
Année de régression 2011-2012				
Paramètres de régression continus purs (10³m³/unité)				
6 Base	9 498	10 558	10 263	9 669
7 DJ _t	329	329	329	329
8 DJ _{t-1}	91	91	91	91
9 DJ _t x V _t	3	3	3	3
Paramètres journée de pointe				
11 DJ _t	43,66			
12 DJ _{t-1}	32,55			
13 DJ _t x V _t	602,77			
Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³)				
14 Pointe selon formule de régression	28 317	29 377	29 082	28 488
15 Ajustement pour la demande 2014	1,101	1,101	1,101	1,101
16 SOUS-TOTAL				
Pointe clients continus purs et Autres	31 185	32 352	32 027	31 373
17 Volumes souscrits clients en combinaison tarifaire	0	0	0	0
18 Client biogaz en réseau dédié	68	87	93	90

19 TOTAL Journée de pointe = maximum	31 253	32 439	32 120	31 463
20 Pointe selon méthode actuelle		29 995		
21 Variation		2 444		

Demande(s) :

- a) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 14, soustraire $315,5 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $315,5 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Les différences de résultats découlent des arrondissements effectués lors de la conversion des données de GJ à m^3 .

- b) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 16, ajouter $8 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $8 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2-3 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-4

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, page 30, Tableau 17, lignes 15- Pointe selon formule de régression et 17-Pointe clients continus purs et Autres.

Demande(s) :

- a) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 15, ajouter $64 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $64 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2-3 a).

- b) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 17, soustraire $5 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $5 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 2-3 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-5

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, page 31, lignes 7 à 11 :

Ainsi, une régression excluant les volumes des clients en combinaison tarifaire et des clients aux paliers 4.9 et 4.10 qui ne sont pas en combinaison tarifaire a été effectuée sur les volumes de l'hiver 2011-2012. Dans les faits, tous les clients au palier 4.9 sont actuellement en combinaison tarifaire. Ainsi, seuls les deux clients au palier 4.10 ont été exclus de la régression.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les clients au palier 4.10 qui ne sont pas en combinaison tarifaire ont été exclus de la régression ? Est-ce parce qu'ils sont peu susceptibles d'être affectés par les écarts du climat ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 16.3 de la demande de renseignements no. 4 de la Régie (Gaz Métro-11, Document 1).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-6

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, page 33, Tableau 19, lignes 16- Pointe selon formule de régression et 18-Pointe clients continus purs et Autres.

Demande(s) :

- a) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 16, soustraire $192 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $192 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 2-3 a).

- b) Pourquoi faut-il, pour obtenir le résultat de la ligne 18, ajouter $12 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ au résultat obtenu par l'équation de calcul ? A quoi correspond ce chiffre de $12 \cdot 10^3 \text{ m}^3$? Veuillez élaborer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2-3 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-7

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, Annexe 1, page 18, tableau en haut de la page :

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les degrés-jours du tableau de la page 18 de l'annexe 1 sont sur la base 18°C. Sinon, veuillez indiquer pourquoi. Veuillez alors également spécifier sur quelle autre base ils sont établis et pourquoi.

Réponse :

Le consultant Sussex, auteur du rapport déposé à l'annexe 1, a confirmé que les distributeurs utilisaient la base 18°C.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-8

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, Annexe 1, page 20, tableau au centre de la page.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les degrés-jours du tableau de la page 20 de l'annexe 1 sont sur la base 18°C. Sinon, veuillez indiquer pourquoi. Veuillez alors également spécifier sur quelle autre base ils sont établis et pourquoi.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 2-7 a).

B. LA PRÉVISION DE LA DEMANDE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2015-2018**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-9**

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0050, Gaz Métro-7, Document 1, Tableau 7, page 37 :

Marché financier WTI – moyenne du 10 au 21 février 2014 (\$US/baril)

Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	90,7	84,67	81,27	79,28
Croissance (%)		-6,65%	-4,02%	-2,45%

Demande(s) :

- a) Nous constatons au tableau 7 ci-dessus que le prix du pétrole brut WTI décroît de 12,6% entre 2017-2018 et 2014-2015. Est-ce que Gaz Métro peut expliquer quelles sont les raisons de cette baisse anticipée ?

Réponse :

La baisse des prix du pétrole sur le marché financier s'explique probablement par l'offre grandissante des pays non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), tel qu'en Amérique du Nord par exemple. Il est à noter que l'offre de pétrole hors-OPEP croît plus vite que la demande mondiale depuis quelques années, ce qui mène à une baisse de la demande auprès des producteurs de l'OPEP.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-10

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0050, Gaz Métro-7, Document 1, page 46, tableau 14, lignes Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique et Fluctuations de production :

	Prévision CT 2014 (10 ⁶ m ³)	Révision 5/7 2014 (10 ⁶ m ³)	Écart

Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	107,0	-21,2	-128,2
<i>Continu D₄</i>	119,3	-18,2	
<i>Interruptible D₅</i>	-12,3	-3,0	
Fluctuations de production	15,8	180,1	164,3
<i>Continu D₄</i>	27,0	242,6	
<i>Interruptible D₅</i>	-11,2	-62,5	

Demande(s) :

- a) Comment Gaz Métro distingue-t-elle entre les récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique et les fluctuations de production ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Tout comme les prévisions des livraisons, les explications d'écart sont réalisées client par client. Au moment d'effectuer les révisions budgétaires, les explications des écarts de consommation sont obtenues auprès de chacun des clients. Les récupérations liées à la conjoncture économique portent sur des variations de consommation expliquées par des facteurs externes aux clients tels que des fermetures d'usine temporaires, le ralentissement de l'écoulement des stocks ainsi que des lock-out. Tandis qu'une fluctuation de production explique les arrêts, les mises en marche et les variations d'une ligne de production qui ne sont pas spécifiquement liés à la conjoncture économique.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-11

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0050, Gaz Métro-7, Document 1, Tableau 17 (page 55), Tableau 18 (page 58) et Tableau 23 (page 65) : rubrique Petits et moyens débits anticipés au 30 septembre 2014.

Demande(s) :

- a) Les deux premiers tableaux cités donnent 2 680,5 10⁶m³ anticipés au 30 septembre 2014 alors que le troisième tableau montre plutôt 2683,4 10⁶m³. Qu'en est-il ?

Réponse :

Une erreur est survenue. Le tableau no. 23 devrait plutôt se lire ainsi :

	2014	2015	2016	2017	2018	
	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³	
Petits et moyens débits						
1	Plan 2015-2018	2 680,5	2 718,0	2 735,8	2 730,1	2 741,2
2	Plan 2014-2016	2 612,3	2 618,1	2 623,5	s/o	s/o
3	Écart	68,2	99,9	112,2	s/o	s/o
Grandes entreprises						
4	Plan 2015-2018	2 911,5	3 039,5	3 221,9	3 346,9	3 952,8
5	Plan 2014-2016	3 038,7	3 059,5	3 076,2	s/o	s/o
6	Écart	(127,2)	(20,0)	145,7	s/o	s/o
Total						
7	Plan 2015-2018	5 592,0	5 757,5	5 957,7	6 077,0	6 694,0
8	Plan 2014-2016	5 651,0	5 677,6	5 699,7	s/o	s/o
9	Écart	(59,0)	79,9	258,0	s/o	s/o

C. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2015-2017 DE GAZ MÉTRO

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-12

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, PE203, page 28, ligne bénévolat.

Demande(s) :

- a) Gaz Métro maintient constant le nombre de bénévoles pour les trois années du PGEÉ à 739 ($37\,688\text{ m}^3 / 51\text{ m}^3 = 739$). Veuillez expliquer.

Réponse :

Le nombre de bénévoles est déterminé à partir de l'effet de bénévolat et des économies unitaires nettes attribuables au programme. Ce nombre est présumé constant pour trois ans jusqu'à la prochaine évaluation de l'un ou l'autre des deux paramètres permettant de le déterminer.

- b) Cette question peut aussi s'appliquer à de nombreux autres programmes. Veuillez élaborer sur le maintien ou non à un niveau constant du taux de bénévolat des différents programmes du PGEE.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse 2-12a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-13

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, *Programme PE111 Chaudières efficaces*, page 32, ligne coûts évités :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	5/7 2013-2014	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
Coûts évités \$/m ³	0,303	0,253	0,253	0,341	0,341	0,341

Demande(s) :

- a) Ne devrait-il pas y avoir une composante chauffage de l'eau dans le programme *Chaudières efficaces* alors que les coûts évités sont ceux reliés au chauffage des locaux ?

Réponse :

Oui. En effet, selon le plus récent rapport d'évaluation du PE111¹, 53 % des participants au programme utilisent la chaudière pour du chauffage seulement, 45 % en font un usage mixte (chauffage et eau chaude domestique) et 2 % l'utilisent uniquement pour l'eau chaude domestique. En faisant l'hypothèse que, pour les usages mixtes, 70 % de la consommation est pour le chauffage et 30 % pour l'eau chaude domestique, on obtient au global une proportion de 85 % de la consommation pouvant être associée au chauffage et 15 % à la base pour les participants au programme.

- b) Veuillez déposer une version amendée du tableau résultant de (a).

Réponse :

Une version révisée de la pièce Gaz Métro-9, Document 1 qui tient compte de la correction proposée à la réponse 2.13 a) est déposée.

¹ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_EvaluationPE111-ChaudiereEfficace_RapportFinal_13dec2013.pdf

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-14

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, *Programme PE207 Étude de faisabilité*, page 50 (ligne coûts évités) et page 24 (tableau 6, Évolution des coûts évités).

Au tableau 6 de la page 24, les coûts évités reliés à la base sont de 0,246\$/m³ et la ligne coûts évités de la page 50 sont comme suit :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	5/7 2013-2014	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
Coûts évités \$/m ³	0,303	0,253	0,253	0,222	0,222	0,222

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer l'origine des coûts évités de 0,222\$/m³ associés au programme PE207 Étude de faisabilité.

Réponse :

Une erreur s'est glissée dans la fiche du PE207; le coût évité est plutôt de 0,309 \$.

Le coût évité de 0,309 \$ est issu du ratio ci-dessous :

	Base (%)	Chauffage (%)	Coût évité de base (\$)	Coût évité de chauffage (\$)	Coût évité utilisé (\$)
PE207 Étude de faisabilité CII	34	66	0,246	0,341	0,309

Le ratio base versus chauffage provient de l'historique de participation du programme.

Une version révisée de la pièce Gaz Métro-9, Document 1 est déposée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-15

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, *Programme PE208 Encouragement à l'implantation*, page 53 (ligne coûts évités) et page 24 (tableau 6, Évolution des coûts évités).

Au tableau 6 de la page 24, les coûts évités reliés à la base sont de 0,246 \$/m³ et ceux du chauffage sont de 0,341 \$/m³. La ligne coûts évités de la page 53 est comme suit :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	5/7 2013-2014	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
Coûts évités \$/m ³	0,303	0,253	0,253	0,308	0,308	0,308

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer l'origine des coûts évités de 0,308\$/m³ associés au programme PE208-Encouragement à l'implantation.

Réponse :

Le coût évité de 0,308 \$ est issu du ratio ci-dessous :

	Base (%)	Chauffage (%)	Coût évité de base (\$)	Coût évité de chauffage (\$)	Coût évité utilisé (\$)
PE208 Encouragement à l'implantation CII	35	65	0,246	0,341	0,308

Le ratio base versus chauffage provient de l'historique de participation du programme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-16

Référence(s) : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, *Programme PE210 Chaudières à condensation*, page 55, ligne économies unitaires :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	5/7 2013-2014	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
Économies unitaires m ³ *	5 235	5 000	5 077	5 084	5 084	5 084

Source : Suivi des résultats d'évaluation du PGÉÉ et FEÉ de Gaz Métro 2009-2010, Régie - Rapport de la Régie, 2 juin 2010, page 15.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles la règle qui permet de déduire les économies unitaires du réel 2012-2013, de l'évaluation 5/7 de 2013-2014 et de la prévision de 2015 à 2017 ne s'applique pas à la cause tarifaire 2013-2014. Un écart de 150 m³ subsiste.

Réponse :

Gaz Métro n'est pas en mesure de répondre à cette question, puisqu'elle ignore à quelle « règle » S.É.-AQLPA fait référence.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-17

Référence(s) : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, *Programme PE215 Infrarouge*, page 59, ratio TCTR. :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	5/7 2013-2014	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
TCTR Ratio	4,38	5,91		8,91	7,87	9,01

Demande(s) :

- a) Comment le Distributeur explique-t-il le ratio très élevé du TCTR du programme PE215 Infrarouge ?

Réponse :

Le ratio du TCTR est le résultat du ratio des bénéfices sur les coûts. Les bénéfices sont en hausse de 2015 à 2017, essentiellement par la combinaison de la hausse des coûts évités et des économies unitaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-18**Référence(s) :**

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, Tableau 5, page 62, *Programme PE 220-Innovation*.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Pièce B-0155, Gaz Métro 12, Document 1, Tableau 12, page 72 :

Le projet : Efficacité énergétique par le sous-mesurage : Ce projet vise à démontrer la faisabilité technico-économique et à quantifier le potentiel d'économie d'énergie relié à l'utilisation des sous-compteurs en application multirésidentielle.

Demande(s) :

- a) Le projet *Efficacité énergétique par le sous-mesurage* est terminé. Gaz Métro a-t-elle publié les résultats de ce projet ? Si oui, veuillez nous donner la référence. Sinon veuillez déposer ce rapport.

Réponse :

Le projet *Efficacité énergétique par le sous-mesurage* a dû être arrêté en 2012-2013 sans avoir été mené à terme. En effet, à la suite de la baisse des prix du gaz naturel, le propriétaire de l'immeuble a préféré arrêter sa collaboration, ce qui a entraîné l'arrêt du projet. Les économies n'ont donc pas pu être déterminées. Gaz Métro n'est donc pas en mesure de fournir de résultats concernant la quantification des économies d'énergie reliées à l'utilisation des sous-compteurs en application multirésidentielles.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-19

Référence(s) : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, Programme PE235 Nouvelle construction, page 80, lignes durée de vie et TCTR ratio.

Demande(s) :

- a) Selon la ligne durée de vie, la durée de vie associée au Programme PE235 Nouvelle construction passe à 20 ans dans le PGEÉ proposé. Mais il semble que le TCTR *ratio* a été élaboré avec une durée de vie inchangée de 30 ans. Veuillez confirmer ou infirmer et veuillez expliquer et justifier.

Réponse :

Il s'agit d'une erreur de transcription sur la fiche PE235. La durée de vie aurait dû être 30. Le calcul du TCTR a été calculé avec une durée de 30 ans.

Une version révisée de la pièce Gaz Métro-9, Document 1 est déposée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-20

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0053, Gaz Métro-9, Document 1, Tableau 7, page 93, Recherche et développement, Code PAEE AR119 :

AR119	Bénéfices non énergétique	Étude pour analyser l'intégration des bénéfices non énergétiques associés aux programmes du PGEE dans le TCTR.	Ce projet débuté en 2014 devrait se poursuivre jusqu'en 2016.	2016
-------	---------------------------	--	---	------

Demande(s) :

- a) Est-ce qu'à ce jour certains bénéfices non énergétiques (qui pourraient être intégré au TCTR) ont été identifiés ? Si oui, veuillez les énumérer. Nous notons que certains éléments étaient ressortis à ce sujet lors du dossier R-3481-2002 *Demande pour la formation d'un «Groupe de travail» sur la révision de la structure tarifaire pour favoriser l'efficacité énergétique.*

Réponse :

Oui, certains bénéfices non énergétiques potentiels ont été identifiés et sont listés ci-dessous selon trois catégories, soit les bénéfices pour les participants, pour les administrateurs de programmes et pour la société.

PARTICIPANT	ADMINISTRATEUR DE PROGRAMMES	SOCIÉTÉ
<ul style="list-style-type: none"> •Économies d'eau •Confort accru •Réduction du bruit •Équipement : coûts d'O&M moindres •Valeur accrue du bâtiment •Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la sécurité •Diminution des coûts d'opération (CII) •Bénéfices particuliers pour les MFR 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des pertes et des coûts de recouvrement, notamment pour les MFR •Diminution des coûts de service, notamment pour les MFR •Réduction des risques liés à la planification de l'offre-demande 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des GES •Réduction d'autres émissions atmosphériques (NO_x, SO₂, PM) •Diminution des prix d'énergie (gaz & électricité) •Impacts économiques (PIB, emplois, recettes fiscales) •Sécurité d'approvisionnement

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-21

Référence(s) : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0054, Gaz Métro-9, Document 2, Tableau A, ligne Tonnes de CO₂ équivalentes, colonnes 2015-2016 et 2016-2017.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles, avec le facteur de 1,889, nous obtenons 67 840 tonnes équiv. CO₂ plutôt que 68 307 en 2015-2016 et 70 950 tonnes équiv. CO₂ plutôt que 71 438 tonnes équiv. CO₂.

Réponse :

Deux facteurs de conversion sont utilisés pour convertir les livraisons de gaz naturel en tonnes de GES. Le premier facteur vise un facteur d'émission de 1,889 tonne métrique de CO₂ par millier de mètres cubes de gaz naturel. Le second vise la température de lecture des compteurs. Gaz Métro considère une température de 15°C alors que le SPEDE considère une température de 20°C. Le facteur de conversion à considérer est de 1,017. En combinant les deux facteurs de conversion (1,889 X 1,017), il en résulte un facteur de conversion combiné de 1,921.

Les facteurs utilisés pour les deux dernières colonnes du tableau étaient erronés. La modification proposée permet d'uniformiser les calculs et de tenir compte de la température de lecture des compteurs. »

Une version révisée du tableau A de la pièce Gaz Métro-9, Document 2 est déposée afin d'intégrer cet ajustement à toutes les années.

D. LES COÛTS ÉVITÉS**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-22****Référence(s) :**

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0055, Gaz Métro-9, Document 3, Tableau de la page 10 :

Coûts historiques de renforcement des réseaux et additions de nouvelles charges

Année	2011	2012	2013	Moyenne / An
Investissements (000\$)	1 223,10	507	694,7	808,27
Nouvelles charges (10 ³ m ³)	97 368	88 889	83 089	89 782,00

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0186, Gaz Métro-13, Document 3, Tableau de la page 12 :

Coûts historiques de renforcement des réseaux et additions de nouvelles charges

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Investissements (000\$)	3 712,50	2 007,00	2 707,00	2 760,50	5 297,10
Nouvelles charges (10 ³ m ³)	86 577	90 549	46 415	59 941	73 241

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer le passage pour 2011 d'investissements prévu de 5,297 M\$ dans le dossier R-3809-2012 à une réalisation pour 2011 de 1,223 M\$ dans le présent dossier.

Réponse :

Réponse de Michel Kayal

Pour la mise à jour des coûts évités 2013 et afin de mieux cibler les coûts relatifs à l'amélioration des réseaux découlant spécifiquement des additions de charges, le service de l'Ingénierie a analysé individuellement chacun des projets d'entretien et d'amélioration des réseaux pour les années 2011, 2012 et 2013 pour n'en retenir que ceux qui avaient un lien direct avec les additions de charges.

Cet exercice a permis d'éliminer des projets qui avaient été inclus dans les données de l'étude des coûts évités 2011 (R-3809-2012, B-0186, Gaz Métro-13, Document 3, tableau de la page 12). Cela explique la correction apportée au montant des investissements pour l'année 2011 dans le présent dossier (R-3879-2014).

D'ailleurs, cette nouvelle approche d'évaluation des coûts relatifs à l'amélioration des réseaux est décrite au deuxième paragraphe de la page 9 de l'étude des coûts évités 2013 (B-0055, Gaz Métro-9, Document 3, page 9).

E. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-2-23**

Référence(s) : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0056, Gaz Métro-9, Document 4, Tableau II, page 3 :

CASEP 2013 - 2014 Résultats au 31 mars 2014 (réalisé)

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)
Densification Résidentiel	200	517 154	259 925
Commercial	167	1 448 295	583 667
Total	367	1 965 449	843 592

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer ce que signifie le volume de gaz naturel. Est-ce l'ajout de gaz naturel entraîné par la substitution de la source plus polluante ou est-ce la diminution de GES entraînée par la substitution de la source plus polluante ou est-ce autre chose ?

Réponse :

Il s'agit de l'ajout de gaz naturel entraîné par la substitution de la source plus polluante.